



7-9 rue du Moulin 68100 Mulhouse Tél 03.89.66.33.13  
[www.semaphore.asso.fr](http://www.semaphore.asso.fr)  
[www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr](http://www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr)

## ARTISTE DE CIRQUE

### Le métier :

Dans le cirque traditionnel, où les numéros se succèdent sans aucun lien entre eux, l'artiste de cirque est acrobate, trapéziste, jongleur, équilibriste, marionnettiste, dresseur d'animaux... Ou encore clown, ce personnage particulièrement important qui occupe les « temps morts » entre deux numéros. En fonction du rôle qu'il joue, l'artiste de cirque peut avoir recours à différents accessoires : instruments de musique, balles, corde...

Dans le « nouveau cirque », il présente les mêmes numéros, à l'exception des animaux. Mais il les utilise dans un autre contexte et les met en scène. Plus théâtral, il raconte une histoire en introduisant dans son spectacle la danse et la musique. Il peut y ajouter des projections d'images, des éclairages recherchés, des films courts, de la musique électronique, des bruitages naturels comme la pluie...

Source : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

### Les diplômes :

Aucune formation professionnelle n'est dispensée en Alsace. Néanmoins, il est possible d'acquérir les pré-requis au passage du BIAC dans les écoles de cirque amateur de la région. Le **BIAC (Brevet d'Initiateur aux Arts du Cirque)** est un diplôme fédéral sanctionnant l'aptitude à encadrer des ateliers de cirque.

**Admission :** L'entrée en formation est conditionnée par la vérification d'un certain nombre de pré-requis. Le BIAC s'organise ensuite en deux étapes : un stage théorique suivi d'un stage pratique, pendant lesquels le candidat acquiert les connaissances et les compétences spécifiques à l'animation dans le domaine des arts du cirque.

Le **BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)** spécialité "activités du cirque" est un diplôme d'Etat d'animateur, de niveau IV, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Créée en 2007, la spécialité « Activités du cirque » est préparée dans 3 établissements en France :

- le Centre des Arts du Cirque « Piste d'Azur » en Provence. Web : [www.pistedazur.org](http://www.pistedazur.org)
- l'AFCA (Association Française de Cirque Adapté) en Aquitaine. Web : [www.afca-cirqueadapte.net](http://www.afca-cirqueadapte.net)
- le Centre Régional des Arts du Cirque, dans le Nord. Web : <http://asso.nordnet.fr/lesateliersducirque/>

**Admission** : une formation aux premiers secours ainsi que le permis de conduire sont exigés. Les candidats ont recrutés sur dossier et passent des épreuves de sélection dans le centre de formation choisi.

Les animateurs d'activités de cirque travaillent dans le domaine de l'éducation populaire. Ils peuvent intégrer des associations, des écoles ou des compagnies de cirque, ou encore intervenir dans des établissements scolaires.

Deux diplômes d'Etat, le **DMA** et le **BATC**, reconnus par le Ministère de la Culture et de la Communication, peuvent être préparés dans les écoles supérieures nationales.

### **Ecoles soutenues par le Ministère de la Culture et de la Communication**

#### **❖ Ecole Nationale Supérieure des Arts du Cirque**

1 rue du Cirque 51000 Châlons-en-Champagne  
Tél : 03 26 21 12 43  
Mail : ensac@cnac.fr - Web : www.cnac.fr

#### **« Diplôme des Métiers d'Art » (DMA, niveau III)**

Le DMA est un diplôme reconnu par le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Culture et de la Communication. Durée : 2 ans.

**Admission** : sur concours. Les candidats doivent être âgés de 18 ans minimum, et posséder le baccalauréat. Sans le bac, il est possible de remplir un dossier complémentaire d'admission qui sera examiné par une commission interne au Centre National des Arts du Cirque. Chaque candidat doit effectuer un choix de spécialisation dans une discipline de cirque. L'enseignement est gratuit.

L'obtention du DMA est subordonnée à la réussite de 9 Unités de Valeur (dont 1 de spécialisation) et à la participation de l'étudiant jusqu'au terme de la production du spectacle de fin d'études.

Les étudiants diplômés poursuivent par une troisième année d'insertion professionnelle.

#### **❖ CFA des Arts du Cirque de l'Académie Fratellini**

rue des cheminots 93210 Saint-Denis La Plaine  
Tél : 01 72 59 40 23  
Mail : contact@academie-fratellini.com - Web : www.academie-fratellini.com

#### **« Diplôme des Métiers d'Art » (DMA, niveau III)**

La formation professionnelle supérieure d'artiste de cirque à l'académie Fratellini conduit les apprentis à exercer le métier d'artiste dans la sphère professionnelle de leur choix (artiste de cirque, acrobate, jongleur, clown, comédien, cascadeur).

L'originalité de la formation délivrée à l'académie Fratellini réside dans les principes de l'alternance et du compagnonnage organisés autour du centre d'art. Durée : 3 ans.

**Admission** : les candidats doivent être bacheliers et âgés de 18 à 25 ans maximum. Recrutement sur dossier avec vidéo. Les candidats retenus par le jury sont ensuite auditionnés pour une sélection finale.

#### **❖ Ecole Nationale des Arts du Cirque**

22, rue Jules Guesde 93110 Rosny-sous-Bois  
Tél. 01 56 63 05 40  
Mail : info@enacr.com - Web : www.enacr.com

#### **« Brevet Artistique des Techniques de Cirque » (BATC, niveau IV)**

**Admission** : sur concours ouvert aux candidats français et étrangers âgés de 16 à 23 ans, admis à entrer en seconde ou titulaires du Brevet des Collèges, ou d'un diplôme étranger équivalent. De bonnes bases en acrobatie, en danse, et en jeu d'acteur sont nécessaires. La formation est gratuite.

### Ecoles privées

#### ❖ **Centre Régional des Arts du Cirque de Lomme (enseignement supérieur spécialisé)**

16, rue du Château d'Isenghien 59160 Lomme

Tél. 03 20 08 26 26

Mail : [ecoledecirque@nordnet.fr](mailto:ecoledecirque@nordnet.fr)

Web : <http://asso.nordnet.fr/lesateliersducirque>

« **Formation artistique qualifiante** » (non diplômante).

**Admission** : Concours d'entrée avec des épreuves techniques, physiques et artistiques. Le candidat doit être âgé d'au moins 17 ans. Il doit avoir fait un choix clair au niveau de sa technique de cirque.

Les jeunes sélectionnés peuvent suivre cette formation d'une durée de 3 ans ou préparer les concours d'entrée des écoles supérieures (en 1 an). Le Centre est également habilité à la formation au **BIAC** et au **BPJEPS** Activités du cirque.

#### ❖ **Ecole du Samovar**

165, avenue Pasteur 93170 Bagnolet

Tél. 01 43 60 98 08

Mail : [coordination@lesamovar.net](mailto:coordination@lesamovar.net)

Web : [www.lesamovar.net](http://www.lesamovar.net)

#### **Titre professionnel « Artiste clown » (niveau III)**

**Admission** : sur dossier (CV + lettre de motivation). Les candidats doivent préparer différents travaux de théâtre (texte et gestuelle), de musique et de jonglage. Durée de la formation : 2 ans.

### Adresse Utile :

#### **Fédération Française des Ecoles de Cirque**

7, rue Taylor 75010 Paris

Tél : 01 44 52 13 13

Mail : [accueil@ffec.asso.fr](mailto:accueil@ffec.asso.fr) - Web : [www.ffec.asso.fr](http://www.ffec.asso.fr)

Ce site propose une liste complète des écoles de cirque (formation professionnelle ou pratique de loisir) en Alsace et dans les autres régions.

*Liste non exhaustive...*



Mulhouse Sud Alsace

[facebook.com/semaphore.asso](https://facebook.com/semaphore.asso)

[twitter.com/sema\\_asso](https://twitter.com/sema_asso)